



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commerce international

Question écrite n° 4827

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'inexistence d'instrument international juridiquement contraignant régulant le commerce international d'armes. En effet, les difficultés rencontrées lors des négociations devant aboutir à l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes classiques (TCA) sonnent comme un échec pour les partisans d'une protection accrue des populations civiles victimes d'un commerce largement irresponsable et meurtrier. Or la France, en tant que membre permanent du conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies (ONU) et quatrième exportateur d'armes au monde, a une responsabilité particulière en vue de l'adoption d'un tel traité. Aussi il souhaiterait connaître ses propositions pour combler un "vide" juridique, néfaste pour les populations civiles des pays en situation de conflit, et faire adopter le TCA.

Texte de la réponse

La Conférence des Nations unies de juillet 2012 en vue d'un Traité sur le commerce des armes, s'est terminée sans qu'un accord ait pu être trouvé sur la dernière version du texte soumis aux délégations. La France, qui s'est engagée avec ses partenaires européens, d'Afrique et d'autres régions du monde pour parvenir à un traité fort, déplore cette absence de résultat. Elle a mené une action diplomatique appuyée pour obtenir un texte robuste et complet dans le cadre des Nations Unies. La fin de cette conférence ne marque cependant pas la fin du processus de négociation. La France reste pleinement mobilisée pour les prochaines étapes. Les travaux de la Conférence ont permis d'élaborer un projet de texte comportant les éléments essentiels : buts et objectifs clairs et ambitieux, définition large des équipements concernés, paramètres et modalités précis de mise en oeuvre. Comme la France le prône, les munitions et technologies entraient également dans le cadre de ce projet de Traité. La France reste convaincue que les efforts de la communauté internationale pour parvenir à la nécessaire régulation du commerce mondial de l'armement doivent se poursuivre. La France souhaite reprendre au plus vite cette négociation et oeuvrera en ce sens. Elle s'est d'ailleurs jointe à un appel lancé à cet effet à la fin de la conférence par plus de 90 pays pour marquer leur détermination à atteindre cet objectif. Il appartient à présent à l'Assemblée générale des Nations Unies, destinataire du rapport du Président de la conférence, de se prononcer sur les modalités de la poursuite du processus de négociation. La France se concerte avec l'ensemble de ses partenaires sur la meilleure approche à suivre. En toute hypothèse, il sera nécessaire de remobiliser tous les acteurs engagés dans le processus, de poursuivre nos efforts auprès des Etats sceptiques et de s'assurer de l'engagement des grands pays, notamment les Etats-Unis et la Russie, qui ont demandé plus de temps pour parfaire la rédaction juridique du traité. La France y agira en cohérence avec ses ambitions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4827

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5044

Réponse publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5370